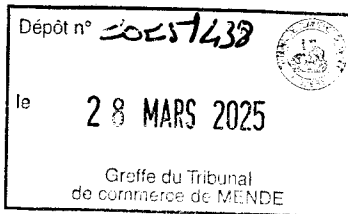


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MENDE - 4801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/03/2025 - 438 - 2022 B 00042 - 910 368 174 - 2 L



BILAN ACTIF

2L - SAS 2L

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	30/09/24	30/09/23	en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	33 839	33 839		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	108 491	87 030	21 461	25
Autres immobilisations corporelles	24 053	37 890	-13 837	-37
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	166 384	158 759	7 625	5
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 002	792	211	27
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	917	993	-76	-8
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	11 245	7 978	3 267	41
Autres (3)	4 684	1 607	3 077	191
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	90 000		90 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	236 673	259 314	-22 641	-9
Charges constatées d'avance(3)	4 767	553	4 214	762
TOTAL ACTIF CIRCULANT	349 289	271 236	78 052	29
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	515 672	429 995	85 677	20

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Comptes certifiés conformes

BILAN PASSIF

2L - SAS 2L

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

PASSIF	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 174 000)	174 000	174 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	17 400	17 400		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	172 548	74 303	98 245	132
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	62 952	98 245	-35 293	-36
SITUATION NETTE	426 899	363 948	62 952	17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	426 899	363 948	62 952	17
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	16 781	16 975	-194	-1
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 906	16 614	1 292	8
Dettes fiscales et sociales	54 086	32 459	21 628	67
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	88 773	66 048	22 725	34
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	515 672	429 995	85 677	20
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	88 773	66 048		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Comptes certifiés conformes

SAS 2L

SAS au capital de 174 000,00 euros

Siège social : Castelbouc Sainte-Enimie 48210 GORGES DU TARN CAUSSES

RCS n°910368174- RCS Mende

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 10 décembre 2024, les actionnaires de la société SAS 2L se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Castelbouc Sainte-Enimie 48210 GORGES DU TARN CAUSSES à 09 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par HERRLE BOSCH Erika.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- M. BOSCH Brice, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix,
- M BOSCH DIDIER, propriétaire de 11 200,00 actions, représentant 11 200 voix,
- MME HERRLE Erika, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix,
Présidente de la société.
- MME MARIN Anne-Marie, propriétaire de 6 000,00 actions, représentant 6 000 voix,

Soit au total 4 actionnaire(s) présent(s), totalisant 17400 Actions sur les 17400 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné LAURES Paul comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.
- Fixation de la rémunération des dirigeants.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2024

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 62 951,55 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 62 951,55 Euros formant un résultat affectable de 62 951,55 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 62 951,55 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

Les actionnaires approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour M. BOSC Brice, occupant le poste de Directeur, une rémunération nette de 19 600,00 Euros.
M. BOSC Brice a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

- Pour MME HERRLE Erika, occupant le poste de Présidente, une rémunération nette de 19 800,00 Euros.

MME HERRLE Erika a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Fixation de la rémunération des dirigeants

L'assemblée générale décide que M. BOSC Brice, percevra une rémunération nette mensuelle de 1700 Euros à compter du 01/10/2024.

L'assemblée générale décide que M. BOSC Brice pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée générale décide que MME HERRLE Erika, percevra une rémunération nette mensuelle de 1700 Euros à compter du 01/10/2024.

L'assemblée générale décide que MME HERRLE Erika pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

D'autre part pour Erika la société prend en charge les frais de déplacements selon le barème kilométrique.

Trajet domicile - travail + autres déplacements liés à l'activité.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 84,95 Euros, pour M. BOSC Brice.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Créditeur de 16 695,93 Euros, pour M BOSC DIDIER.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour MME HERRLE Erika.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour MME MARIN Anne-Marie.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.



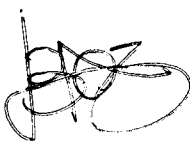

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à GORGES DU TARN CAUSSES,
Le 10/12/2024.

Signatures des actionnaires :

M. BOSC Brice	
M BOSC DIDIER	
MME HERRLE Erika	
MME MARIN Anne-Marie	

Certifié conforme



07/02/25

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all entries are supported by appropriate documentation and receipts.

3. Regular audits should be conducted to verify the accuracy of the records and identify any discrepancies.

4. The second part of the document outlines the procedures for handling cash and credit transactions.

5. All cash receipts should be recorded immediately and deposited in a secure bank account.

6. Credit sales should be recorded on an accrual basis, and accounts receivable should be monitored closely.

7. The third part of the document provides guidelines for managing inventory and stock levels.

8. Inventory should be counted regularly to ensure that the recorded quantities match the actual quantities on hand.

9. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate financial statements.

10. These statements should be prepared on a regular basis and reviewed by management to ensure their accuracy.

11. The fifth part of the document outlines the procedures for handling payroll and employee benefits.

12. Payroll records should be maintained accurately, and all payments should be made on time.

13. The sixth part of the document discusses the importance of maintaining accurate tax records.

14. All tax-related transactions should be recorded accurately, and returns should be filed on time.

15. The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers recommendations for improving financial management.